



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

D 2026 09 15 079

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX **15 SEPTEMBRE 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : le 9 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M. CHALENDAR, J. DAZIN, Y. QUARTERONI, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, P. GUINOT, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCIOÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, H. GRANGE, I. MOUIMEN, R. TATOUD, S. PONSART, J. HERVO, A. DI PAOLO

Absents excusés

M-C. ROCH, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, T. LUGINBUHL

Absents

Procurations

M-C. ROCH à L. FEDRIGO, J. DIZERENS à P. GUINOT, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, T. LUGINBUHL à N. SEPIERRE

Assistaient

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

8. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

Vu l'avis du CST en date du 11 septembre 2026,

Service enfance

Afin de remplacer une ATSEM demandant un temps partiel sur autorisation, la collectivité souhaite recruter un adjoint d'animation, titulaire du CAP petite enfance, qui assurera les missions d'ATSEM de remplacement. Cet agent interviendra également sur les temps d'accueil méridien à l'école des Bois.

Les effectifs de l'école arc en ciel ayant évolués, la classe de grande section CP devient une classe de CP, et ne nécessite donc plus l'affectation d'un ATSEM. Il n'est pas nécessaire de maintenir ce poste à 32 heures hebdomadaires au tableau des effectifs.

Il convient donc, à compter du 1^{er} septembre 2026 de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 23 heures hebdomadaires et de supprimer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 heures hebdomadaires.

L'accueil du centre de loisirs se fait désormais à l'école Arc-en-ciel pour l'année scolaire 2026-2027 (mercredis et vacances).

Dans la salle de restauration de cette école, la restauration s'effectue sous forme de self, permettant aux enfants de gagner en autonomie. En contrepartie, cette organisation demande aux agents plus de temps de préparation et de présence.

L'un des agents de restauration collective va donc devoir effectuer plus d'heures de travail. Son temps de travail est actuellement de 28 heures hebdomadaire. Il est proposé de passer son temps de travail à 32 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} septembre 2026.

Compte tenu de l'augmentation des effectifs des élèves à l'école des bois et afin de renforcer les équipes sur le temps d'accueil méridien, il convient d'augmenter le temps de travail d'un agent déjà en poste, actuellement sur un temps de travail de 8 heures hebdomadaires pour le passer à 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026. Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 12 heures hebdomadaires.

Le poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 8 heures hebdomadaires est conservé pour permettre le recrutement d'un agent supplémentaire. Cet agent permettra à l'agent référent inclusion handicap d'être détaché auprès des enfants ayant besoin d'une présence quotidienne sur le temps méridien, sans mettre en difficulté l'organisation du service de restauration.

Les recrutements pour la rentrée scolaire 2026-2027 sont désormais terminés.

Il convient de supprimer tous les postes ouverts lors de la séance du conseil municipal du 18 juin 2026 et non utilisés au tableau des effectifs.

Le poste de responsable de la restauration collective ayant été pourvu au 1^{er} septembre 2026 sur le grade d'adjoint technique, il convient de supprimer les postes ouverts sur les autres grades.

Service technique

Pour les espaces verts

Il est proposé de supprimer le poste d'agent de maîtrise à temps complet qui était occupé par le responsable des espaces verts qui a quitté son poste et de laisser l'ensemble de l'équipe des espaces verts sous la responsabilité du responsable du centre technique municipal.

En revanche, il convient de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (dans les trois grades du cadre d'emploi) pour renforcer l'équipe des espaces verts sur le terrain.

Pour le service propreté / voirie

Le service est actuellement constitué d'un agent de voirie, et d'un agent de propreté.

Il convient de réorganiser le fonctionnement de ce service en redistribuant quelques missions entre les espaces verts et la voirie, et en renforçant la polyvalence des agents de voirie sur la propreté. Ceci pourra se faire grâce au recrutement d'un agent en plus. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet (dans les trois grades du cadre d'emploi)

Pour le service bâtiment

L'un des agents en charge de l'entretien des bâtiments communaux est muté dans une autre collectivité à la mi-septembre 2026.

Afin de faciliter son remplacement, il est proposé d'ouvrir son poste au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à compter du 15 septembre 2026.

Pour le service environnement

Le chargé de mission environnement ayant été recruté le 13 juin 2026 sur le grade d'adjoint technique, il convient de supprimer les autres grades créés lors de la séance du conseil municipal du 21 mai 2026.

Service administratif

Le conseil municipal, lors de la séance du 18 décembre 2025, a approuvé l'avancement de grade d'un adjoint administratif, sur le grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} octobre 2026. Il convient donc de créer son poste, à temps complet et de supprimer le poste d'adjoint administratif au 1^{er} octobre 2026.

La directrice des ressources humaines prend son poste le 12 octobre 2026. Elle est recrutée par voie de mutation sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de supprimer les postes créés lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026.

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 23 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint d'animation non complet 12 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026.
- **CRÉE** 2 postes d'adjoint technique à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 15 septembre 2026.
- **CRÉE** un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 15 septembre 2026.

- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif à temps complet, à compter du 2 octobre 2026,
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,
- **SUPPRIME** un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2026,

- **SUPPRIME** un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint technique à temps non complet 28 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
 - **SUPPRIME** un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe à temps non complet 32 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} septembre 2026,
- **DIT** les crédits sont inscrits au budget 2026.

La secrétaire de séance,
C. BIOLAY

Fait à Ornex, le 17 septembre 2026

Le Maire,
O. GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 18 septembre 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.